

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

Les personnes qui désirent discontinuer leur abonnement doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du dernier semestre, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme souscripteurs pour le semestre suivant.

LES Avertissements seront reçus avec reconnaissance et insérés au taux ordinaire. Ceux qui ne seront pas accompagnés de directions écrites seront insérés jusqu'à ordre contraire et débités en conséquence.

ON s'abonne, à Montréal, au bureau du Journal, et à la Librairie Française de Messrs. Fabre & Co, et chez Messieurs les Agens.

PARALLÈLES.

LE RUISSEAU.

ROMANCE.

Sous les saules de la prairie
Coule un ruisseau rapide et pur,
Qui réfléchit l'herbe fleurie
Et des cieux le brillant azur,
J'y vois le joli paysage,
Les collines des alentours;
Et c'est toujours la même image,
Quoique les flots coulent toujours.

Une fleur tombe du rivage:
Elle suit le cours du ruisseau,
Et s'échappe à travers l'image
Qui reste immobile dans l'eau.
Ah! par ce contraste funeste
Mon illusion se détruit.
Ainsi le mensonge nous reste,
Et la réalité s'enfuit.

Mes yeux, avec mélancolie,
Contemplant le cristal menteur;
Des humains il peint la folie,
Une ombre est pour eux le bonheur.
Soudain l'eau se trouble, et rejette
Sur ses bords, le tableau charmant...
Un enfant, avec sa baguette,
A détruit tout l'enchantement.

Ainsi, du fleuve de la vie
Suivant le cours dans nos erreurs,
Tous les biens que notre âme envie
Ne sont que des reflets trompeurs.
L'homme égaré par le mensonge,
Veut les saisir dans ce torrent;
Il trouble l'eau, lorsqu'il s'y plonge;
Heureux s'il échappe au courant!

SCENES DU MONDE.

UNE MAISON DE FOUS.

Les rêves inquiets sont réellement une folie passagère. (Voltaire.)

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, le plus grand est de survivre à sa raison. Qu'un événement imprévu vous prive d'une opulence héréditaire ou d'une fortune honorablement acquise; que la mort vous enlève une épouse, un ami, le ciel a placé auprès de ces deux malheurs le courage qui les répare, la résignation qui aide à les supporter.

Mais ne conserver de l'homme qu'une enveloppe adoucie ou défigurée, être étranger à soi-même, avoir perdu jusqu'à la faculté de souffrir, être à la fois plus insensible que la plante et moins raisonnable que la brute, vivre sans le savoir, sans être soumis à aucune des conditions qui font le charme ou le tourment de l'existence, séquestré du monde par crainte autant que par pitié, n'être plus pour sa propre famille qu'un objet de terreur ou de dégoût, c'est mourir mille fois, c'est arriver au néant en éprouvant le plus grand des malheurs qui puissent atteindre une créature vivante.

Qui le croirait cependant? Paris renferme plus de trois mille êtres dont la raison, affaiblie par l'organisa-

tion physique, ou égarée par des passions exaltées, exige impérieusement qu'ils fussent enlevés à leur famille, au sein de laquelle ils n'auraient pu recevoir tous les secours qui leur sont nécessaires. Ces familles n'auraient pu exercer à leur égard cette surveillance minutieuse de tous les instans, qui peut seule rassurer la société sur des accidens d'autant plus dangereux qu'ils ne sont souvent précédés d'aucun accès qui ait pu leur faire craindre. Objet des soins les plus touchans, ces malheureux reçoivent les consolations de la religion, les secours de la médecine et de la philosophie; leur guérison est provoquée par les traitemens les plus conformes à leur situation particulière; ils sont surtout déterminés par la cause originaire de leur folie. Rarement ils la font disparaître; mais souvent ils en adoucisent les accès, qui deviennent alors moins fréquens, et sont sans danger pour celui qui les éprouve, pour ceux qui en sont les témoins.

J'ai quelquefois entendu blâmer l'usage où sont les directeurs des maisons de fous, de réunir et de laisser ensemble vaguer les aliénés. Cet amalgame ne pouvait disoit-on, que produire des résultats fâcheux, et retarder ou rendre impossible la guérison de quelques-uns; mais, outre que ces infortunés, entièrement subjugués par l'idée qui les domine, sont sans attention pour ce qui les entoure, la liberté qui leur est laissée, le mouvement et la variété du spectacle qui s'offre à leurs yeux, les distraient continuellement de leurs affections monomanes; et, chose singulière, malgré les causes diverses du dérangement de leurs facultés intellectuelles, il est fort rare que les fous aient entre eux ces querelles, ces disputes qui naissent quelquefois, dans le monde, des conversations les plus innocentes, ces combats siffleaux qui en sont la suite, et compromettent, pour la plus légère offense, l'existence d'hommes qui s'enorgueillissent de leur raison. Les fous se respectent: les gens raisonnables n'ont pas entre eux cette faiblesse.

On m'a raconté qu'il existait en Misnie, sur une des montagnes qui entourent la ville de Pirna, un hôpital d'aliénés tenu par un médecin français, qui le dirige, aidé seulement de sa femme et de ses enfans. Les soins de l'Esculape ont eut pour objet d'utiliser la vie de ces infortunés, en les rendant capables de se secourir mutuellement. Tous les emplois de l'hôpital sont répartis entre eux, et il s'en acquittent avec autant de zèle que d'exactitude. Ils connaissent tous l'espèce de folie dont chacun de leurs camarades est atteint, et ne se doutent point de la leur, à peu-près comme dans ce monde, où nos yeux sont ouverts sur les défauts d'autrui et fermés sur les nôtres. Ils ont des égards pour cette folie, plus que nous n'en avons pour quelques ridicules motifs; ils saluent du nom de majesté celui qui se croit souverain; rassurent du geste, en lui tâtant le pouls, celui qui se croit malade; crient avec celui qui a la manie du chant; nomment, en riant, *mon général*, le pauvre soldat dont l'ambition a tourné la tête, et son excellence le malheureux commis, dont les grandeurs ont troublé le cerveau. Ils vivent tous dans un monde imaginaire, satisfaits les uns des autres, sans desirs, puisque chacun d'eux croit posséder l'objet de ses vœux, sans envie, puisque le rang et la position d'autrui leur font pitié. Ils se sont imaginé que le médecin qui dirige l'établissement est aussi un fou, attaqué de la manie de les guérir; mais, comme ils n'ont, disent-ils, qu'à se louer de la manière dont il les traite, c'est par une sorte de complaisance pour sa folie qu'ils se rendent auprès de lui, qu'ils le consultent, et qu'ils lui font tous les matins, en croyant se moquer de lui, le récit exact des maux réels qu'ils éprouvent. C'est par pitié pour le médecin que les fous contribuent, sans s'en douter, à leur propre guérison; au lieu de chercher à détruire cette idée, le docteur s'en est emparé avec habileté, et par là il s'est rendu maître de leur confiance.

La chose la plus curieuse de cet établissement, est sans contredit, la bibliothèque tenue par un fou, qui distribue à chacun de ses confrères les livres qu'ils lui demandent, en ayant le soin de ne jamais leur en prêter qui aient quelque rapport avec la cause de leur folie, ou qui puissent les blesser dans l'objet de leur prédilection. Cette attention est d'autant plus inconcevable de la part d'un fou que vous la demanderez en vain aux propriétaires des cabinets de lecture de Paris; et pourtant ces messieurs se croient des gens raisonnables!

Nous n'en sommes pas encore arrivés où en est parvenu le médecin de Pirna. Des causes faciles à apprécier s'y opposent. Mais la condition des fous s'est

sensiblement améliorée depuis quinze ans; l'humanité les a pris sous sa sauve-garde: partout ils sont surveillés avec la plus sévère attention. Je viens de visiter une maison d'aliénés dirigée par un des médecins les plus savans de la capitale, et je n'ai pu tarder à reconnaître les effets de son influence philanthropique. Une propriété exquise règne dans toutes les parties de la maison; elle est admirable dans les salles de malades et de convalescens, dont elle hâte ou protège la guérison. On la retrouve au plus haut degré dans la lingerie, dans la pharmacie surtout où sa présence semble ajouter à la vertu des spécifiques, et dans tous les établissemens qui dépendent de l'administration. Mais, malgré tous les soins des chefs, il est difficile, il est impossible de l'obtenir de la plupart de ces infortunés, dont les goûts bizarres, les penchans grossiers se trahissent par le désordre, la multiplicité ou l'absence des vêtemens. Ici, une femme, encore dans la force de l'âge, s'est affublée des hochets de l'enfance, des haillons de la mendicité, des oripeaux d'une indigente coquetterie; elle a placé sur un chapeau de paille un bourrelet surmonté de plumes de coq; des guirlandes de fleurs fanées, une écharpe usée, des colliers de verroteries, un lambeau de gilet de velours brodé et une tonique paillette placés sur une redingote de drap, forment le singulier accoutrement de cette pauvre folle, qui, née de parens riches, mariée jeune à un homme qui avait pour tous ses caprices un respect d'esclave, a donné carrière au dérèglement de son imagination, et, gâtée par les adulations de son mari, a fini par se croire digne des hommages de l'univers entier.

Près d'elle, une femme d'environ cinquante ans se promène avec une silencieuse gravité. Elle ne parle à personne; elle n'a conservé de tous ses vêtemens qu'une chemise, que recouvre un jupon de laine bleue qu'elle affecte de porter en manteau. Cette femme, qui dans sa jeunesse fut très-impérieuse, se croit homme; tous ses mouvemens ont la fierté masculine. Il faut l'appeler Monsieur pour en obtenir une réponse.

Cette autre dont l'élégance des manières forme un contraste parfait avec la grossièreté de ses habits; qui, coiffée d'un mouchoir de Cholet, vêtue d'une camisole et d'un jupon de futaine, court aussi légèrement que ses soixante-deux ans et ses sabots le lui permettent, se fait appeler Madame la duchesse. Elle n'attend point que vous lui adressiez la parole pour entrer en conversation avec vous; elle se présente d'elle-même sur votre passage, et son sourire obligeant est de sa part une provocation à vos questions, auxquelles elle répond avec beaucoup de gracieuseté. Son style est aussi commun que ses minauderies sont apprêtées. Elle est depuis trente huit ans dans l'établissement; sa folie, qui est tout-à-fait sans danger, provient de la lecture des romans et d'une légère dose d'ambition fondée sur sa jeunesse et une jolie figure à laquelle on n'a pas toujours tenu parole.

J'ai vu peu de personnes d'une physionomie aussi agréable que celle de Mlle E. de F... La pâleur de ses traits, l'expression touchante de ses beaux yeux bleus, la grâce de sa démarche, les justes proportions de sa taille dessinée par une robe de percale blanche unie, et cet air de souffrance répandu sur toute sa personne, redoublent l'intérêt qui s'attache à sa situation. Séduite par le comte de***, qui, certain de posséder le cœur de la jeune F..., éloigna toujours, depuis cette assurance, le moment de la conduire à l'hôtel, Mlle Emma n'a pu supporter impunément un changement qui lui faisait redouter le plus cruel abandon. Sa faute avait porté le deuil dans sa famille; son père, qu'elle accusait de sévérité, parce qu'il s'était prudemment opposé à une liaison dont sa tendre sollicitude prévoyait le danger, n'a pas eu le courage de survivre à sa honte. Mme de F..., dont l'orgueil maternel s'était complu dans la prochaine élévation de sa fille chérie, a payé de sa vie une espérance si cruellement déçue. La jeune Emma reste seule aujourd'hui d'une famille autrefois riche et considérée; sa raison a succombé sous tant d'assauts. Elle était arrêtée devant une des grilles de la grande cour; ses lèvres s'agitaient et murmuraient le nom de Frédéric... C'est, me dit la religieuse qui m'accompagnait, le seul mot qu'elle prononce durant ses jours de folie. Dans le peu de momens légitimes que Dieu lui accorde, ses parens seuls occupent toutes ses pensées.

Au milieu de cette foule d'insensés dont les cris assourdissans venaient si diversement frapper mon oreille, je distinguai ceux-ci: *Mon fils, mon pauvre fils, sauvez mon fils!*—Ils étaient prononcés par une femme d'environ trente ans. Cette pauvre mère avait vu pé-

rir son enfant sous ses yeux. Toutes ses facultés avaient été bouleversées par cet horrible spectacle qui avait occasionné sa démence—Elle passa auprès de nous, les yeux hagards, les cheveux en désordre, et alla tomber aux genoux d'une petite fille de seize ans, frappée d'idiotisme, en lui criant : "Sauvez mon fils—" Puis elle s'évanouit sur le gazon.

"Sclérat, me dit une femme d'une taille gigantesque, en me mettant le poing sous le nez ; tu l'as tuée ! il faut tuer ces sclérats : c'est un capitaine de cavalerie. En disant ces derniers mots, elle se mit à rire, à danser ; et elle courut à toutes jambes rejoindre une de ses camarades qui venait à moi, en me disant du plus loin qu'elle m'avait aperçu. "Le voilà, notre sauveur !—Monsieur, ajouta-t-elle en m'approchant, les billets sont là ; faut les signer. Je demande ma sortie, c'est juste. La sœur que voilà vous dira que je ne suis pas folle ; le docteur vous en dira autant. C'est ma famille qui m'a fait retenir ici ; et certainement vous conviendrez que je suis bien heureuse d'avoir pu conserver ma raison au milieu de ces pauvres extravagantes, que je plains de tout mon cœur.

Ce doit être si cruel d'être folle ; Je ne pense pas qu'il y ait une position au monde plus affligeante que celle-là ; et je ne répondrais pas, mon cher monsieur, qu'en restant plus long-temps dans cette maison-ci, je fusse toujours à l'abri d'un pareil malheur."

Ce langage m'étonnait ; elle poursuivit : "Je suis si déplacée dans cet endroit, que toutes ces dames vous diront que je ne suis pas folle." Et les femmes qui nous entouraient se mirent à crier à tue-tête : *Non, elle n'est pas folle ; elle n'est pas folle !*—"Je vous le répète, c'est ma famille qui me persécute. Ils ont su, je ne sais comment, que je venais de recevoir un à compte de cinquante millions sur mes propriétés de l'Amérique—" Et les femmes de répéter de nouveau en chœur : *Elle n'est pas folle, elle n'est pas folle !*

Après ce second cri, elles se séparèrent en emmenant avec elles la pauvre insensée, dont le discours raisonnable m'avait un instant ému, malgré moi ; mais il resta devant nous une brune de vingt ans, d'une figure très animée. Elle nous barrait le passage. Ses bras étendus étaient placés comme s'ils eussent soutenu une guitare, ses doigts s'agitaient comme s'ils eussent piné les cordes de cet instrument, et elle ouvrait la bouche sans rien dire ; mais en faisant toutes les contorsions d'une première cantatrice d'opéra seria. Sa pantomime fut courte ; dès qu'elle eut fini, elle nous fit signe de battre des mains. Nous la satisfimes, et nous réçûmes en récompense une révérence très-gracieuse. J'appris que cette pauvre fille avait ressenti un chagrin si profond d'un débat malencontreux, qu'elle avait risqué sur un des théâtres de la capitale, qu'elle en était devenue folle. Elle ne parlait jamais ; mais, dans ses jours de gaieté, elle demandait en chantant tout ce dont elle avait besoin. C'était la fille unique d'un ouvrier, qui s'était ruiné pour lui donner des maîtres de chant et de musique, et croyait avoir mis sa vieillesse à l'abri de l'indigence en la plaçant sous la protection des talens de sa fille. Il mendiait dans les environs de la maison : ce brave homme partageait encore avec son enfant, dont il n'était pas même reconnu, les faibles dons de la pitié publique.

A travers des grilles, qui bordent les cours où elles sont renfermées, mon guide me montra quelques unes des folles furieuses que leur état d'exaspération a contraint de séparer du reste des aliénés. Les plus dangereuses sont enchaînées ; d'autres sont revêtues d'une camisole de force qui restreint l'usage de leurs bras en les réunissant sous la même enveloppe, et rend alors leur approche sans danger. Craignant d'abuser de la complaisance de mon guide, je n'osais pousser mes investigations plus loin et je m'appretais à prendre congé de la sœur qui m'avait constamment accompagné ; j'étais arrivé près de la porte d'entrée sans avoir fait beaucoup d'attention aux signes réitérés d'une vieille folle couverte de rubans, de chiffons, de plumes, de bouquets de fleurs artificielles, qui s'était presque toujours tenue à mes côtés. Mais il me fut impossible de l'éviter plus long-temps ; elle s'était emparée d'un pan de mon habit et me montrait de la main droite un petit morceau de papier que je fus obligé de prendre en cachette. C'était un rendez vous pour la nuit suivante : *A minuit sous la fontaine de Vaucuse*, "Je n'ai pas besoin de vous révéler la cause de la folie de cette vieille fille, me dit ma compagne ; il ne nous vient pas une seule visite qu'elle ne remporte une semblable invitation, ce qui diminue de beaucoup le mérite de ces sortes de billets ;" et, en disant ces paroles, l'excellente femme me remit aux mains d'un nouveau guide, avec lequel je devais parcourir les bâtimens destinés aux aliénés de l'autre sexe.

[Héroïsme d'une Mère Grecque]

Lors de la chute de Missolonghi, *Sophia Condulimo*, veuve d'un brave officier grec, tué pendant le siège, essaya de se faire jour avec ses deux enfans à travers la

foule de femmes et d'enfans qui s'efforçait aussi d'échapper à la férocité des vainqueurs. Suivie de son fils et de sa fille âgée de seize ans, et belle comme une vierge antique, elle venait à peine de quitter la ville héroïque, quand elle s'aperçut qu'un parti turc les poursuivait. A l'idée du sort infâme qui attendait sa fille, cette mère désespérée se tourne vers son fils et lui ordonne de soustraire, par la mort, sa malheureuse enfant à la brutalité sauvage des musulmans. Cette prière fut exaucée ; et le jeune homme, saisissant aussitôt dans sa ceinture un pistolet chargé de quatre balles, le tira sur sa malheureuse sœur, qui tomba baignée de sang à ses pieds. Cette mère, déchirée de douleurs, s'empressa de quitter ce lieu funeste, et essaya de se réfugier avec son fils dans une caverne ; mais, au moment où ils y entraient, un éclat de mitraille vint frapper le fils à la jambe. Il tombe, et sa mère avait à peine réussi à l'entraîner avec elle, qu'un piquet de cavalerie turque les entoure ; et l'un des soldats, appliquant le bout d'un pistolet à la tête de la malheureuse *Sophia*, allait lui donner la mort, quand le sentiment des devoirs maternels qui lui restait encore à remplir envers son unique enfant couché tout sanglant à ses pieds, ranima de nouveau l'âme héroïque de la grecque, qui, se relevant tout à coup et fixant sur le soldat un oeil de feu, s'écrie : "Barbare, ne vois-tu pas que je suis une femme ?" Cet appel à l'humanité fut entendu, les jours de la mère et du fils furent épargnés, et tous les deux furent conduits en esclavage. Grâce à l'activité des directeurs des comités grecs de Paris et de Genève, les deux infortunés ne tardèrent pas à être rachetés avec deux cents autres de leurs compatriotes, et conduits à Corfou où se trouvaient alors un grand nombre de familles grecques rachetées aussi de l'esclavage. Quels furent l'étonnement et la joie délirante de la pauvre mère, lorsqu'elle reconnut parmi les captifs rachetés sa *Cressula*, sa fille adorée, qu'elle avait vue tomber morte à ses pieds ! Après les premiers transports, qu'il n'est donné à aucune plume de représenter, *Cressula* apprit à sa mère que les soldats turcs qui les poursuivaient, s'étant aperçus qu'elle était une femme, et qu'elle respirait encore, la conduisirent à Missolonghi. Là, les soins de l'art lui ayant été donnés, elle recouvra promptement la santé, et fut quelque temps après rachetée par les soins du même comité qui avait aussi rendu sa mère et son frère à la liberté.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Nous recevons le Diario de Rome, du 22 mars, il contient l'article suivant :

"On sait que le 17 septembre sa Sainteté a conféré au cardinal Ignace Nassali le titre de Saint Agnès hors des murs et a autorisé S. Em. à en prendre possession. A cette fin, le cardinal est venu, avec sa suite, dans la matinée du jeudi, 20 mars dernier, à ce beau temple qui fut bâti par Constantin et qui conserve encore la forme des anciennes basiliques. A peine l'éminent titulaire y est-il arrivé, qu'il a été reçu à l'entrée de l'église par l'abbé Manzoli à la tête des autres chanoines réguliers de Saint-Sauveur-de-Latran qui sont préposés à sa garde. Son Eminence ayant prié à l'autel du Saint-Sacrement et à un autre autel où reposent les cendres de Saint Agnès, vierge et martyre, le notaire a lu les bulles apostoliques. Ensuite le cardinal a adressé aux chanoines présents un discours plein de nobles sentimens. L'abbé Manzoli lui a répondu et a exprimé la joie vive qu'éprouvait son ordre d'avoir acquis un si respectable chef. Cette cérémonie terminée, Son Em. est retournée à sa résidence.

"Mgr. Joseph della Porta, patriarche de Constantinople et vice-gérant, a tenu dans la matinée du Samedi 22 mars l'ordination générale dans l'archi-basilique de Latran ; il a promu cinq personnes à la tonsure, 13 aux ordres mineurs, 8 au sous-diaconat, 12 au diaconat et 2 à la prêtrise ; en tout quarante-cinq reçurent les ordres.

"Dans la matinée du Samedi 22 mars, s'est réunie la congregation ordinaire des sacrés rites pour discuter sur les mérites de divers serviteurs de Dieu. Entre autres thèses, on a lu celle de Pérogia sur le culte rendu au bienheureux Nicholas de Giovenazzo, prêtre de l'ordre des prédicateurs, un des compagnons de St. Dominique, et passé à l'éternel repos en 1265. Le cardinal della Somaglia, préfet de la sacrée congrégation, a été le rapporteur de cette cause, à l'instance de Joseph Maria Velzi, vicaire général de l'institut de St. Dominique et maître du sacré palais apostolique. La cause a été défendue par Jean Rosatini, recteur de la maison des Catécumènes. Enfin on approuve le culte rendu à Nicolas, en suivant la règle prescrite par les décrets du souverain pontife Urbain VIII."

Les moines de l'hospice de Saint-Bernard continuent avec un courage digne du religieux sentiment qui les inspire, à rendre les plus grands services à l'humanité. Le 7 mars dernier, une terrible tourmente avait emporté dans ses tourbillons 26 ouvriers qui, par la vallée

d'Aoste, étaient arrivés sur le sommet de la grande montagne. A la nouvelle de ce péril, tous les moines sortirent à la recherche de ces malheureux, et après une longue fatigue et beaucoup de dangers, ils eurent le bonheur de les conduire tous sains et saufs à l'hospice, où quinze d'entre eux eurent bientôt recouvré leurs forces. Quant aux onze autres, déjà pris par la gelée, on doutait encore de leur salut. Le soir du même jour, un gentilhomme anglais, William Corcoran, eut à peine le tems de frapper à la porte de l'hospice, près de laquelle il tomba évanoui et à demi-mort, les pieds et les mains gelées. Il venait d'Italie. Les prompts secours qu'il trouva donnèrent quelque espérance pour sa guérison. Le thermomètre marqua tout le jour 14 degrés sous la glace, et l'atmosphère fut toujours troublée par un furieux vent du nord.

Affaires Coloniales.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

FREDERICKTON, 22 Avril.

Il a été excité ici une forte sensation par l'arrivée d'une dépêche par un exprès, du Ministre Britannique à Washington, au Lieutenant Gouverneur ; et en conséquence, il a circulé des bruits d'une nature très sérieuse.

Nous apprenons maintenant que le Gouvernement Américain ayant communiqué d'une manière amicale au Ministre Britannique, l'intention d'envoyer un Détachement de Troupes pour être stationné sur le Territoire reconnu des Etats-Unis, en dedans de la ligne tracée par le Commissaire Britannique à partir de Mars Hill ; il a été considéré expédient d'instruire le Lieutenant Gouverneur, de cette mesure aussi-tôt que possible ; et en même temps, de l'informer des explications et assurances qui avaient été données au Ministre Britannique par le Gouvernement Américain, et qui sont telles, nous sommes flattés de l'apprendre, qu'elles ont été satisfaisantes pour le Ministre Britannique, quant aux intentions et à l'objet du Gouvernement des Etats-Unis.

ST JEAN, 23 Avril.

Depuis que nous avons fait nos remarques sur la circonstance que des Troupes Américaines ont reçu ordre d'être stationnées à Houlton, nous avons appris que son Excellence le Commandant en Chef, a donné des ordres au Quartier Maître Général des forces des Milices de préparer une place convenable pour y faire un dépôt d'armes pour la Milice de la Province, et aussi les moyens de les transporter au plus court avis en toute partie de la Province. Nous ne désirons pas la Guerre, pour beaucoup de raisons ; mais comme en temps de paix, il est plus facile de se mettre en état de défense, tous ceux qui forment des souhaits en faveur de l'intérêt national, remarqueront avec plaisir la vigilance de notre Administration Provinciale en cette occasion. Nous ne doutons point, d'après l'expérience que nous en avons eu par le passé, que nos ressources ne soient mises en opération à temps, à l'effet de maintenir nos droits comme sujets Britanniques.

HAUT-CANADA.

Du Canadian Freeman, de York.

L'outrage du Goudron et de la Plume.

La sensation excité par cet acte infâme s'accroît et devient générale dans toute la colonie, à mesure que les faits en deviennent connus. Les messieurs qui composaient le Grand Jury aux Sessions de Quartier, à Hamilton, où ces procès se faisaient, ont agi d'une manière à s'attirer le respect et l'estime de leurs compatriotes ; mais la conduite des Magistrats (surtout en permettant que Mr. Rolph et son frère fussent accablés d'injures de la part de tous ceux qui voulaient bien les insulter.) a été dans notre opinion extrêmement reprehensible, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit le sujet, par la suite, d'une sérieuse investigation. Nous apprenons que les termes de "scoundrel !—blackguard !—rascal !—coward !" (bêtaire ! polisson ! coquin ! poltron !) &c. &c. &c. étaient adressés à Mr. Rolph, en pleine cour, et à haute voix, pour l'édification spéciale des magistrats, et sans que ces messieurs prissent aucune mesure pour punir les coupables. Or que l'on se rappelle que Mr. Rolph est Avocat, et Greffier de la Paix pour ce District ; un officier de la cour dans une double capacité, un monsieur d'un caractère sans tache, et d'une conduite irréprochable. Alors nous demanderons aux vénérables magistrats du District de Gore—corps auguste !—Est-ce de cette manière que vous protégez les officiers de votre cour ? Est-ce ainsi que vous défendez les droits d'un sujet britannique ? Est-ce ainsi que vous maintenez la majesté des lois anglaises—la dignité d'une cour de justice anglaise ? Vénérables magistrats de Gore !—sages, respectables, et (nous dirions presque) révérends ministres de la justice !—avancez et expliquez aux habitans du Haut Canada, comment vous avez osé siéger sur le banc, et souffrir que le tem-

ple sacré de la JUSTICE, fut souillé? Nous regrettons de n'avoir pas été présent pour faire une peinture correcte des faits qui s'y sont passés, car nous apprenons que le petit homme de cuir les a dépeints sous les couleurs les plus fausses. Mais nous espérons pouvoir assister à la prochaine investigation, et en présenter les faits au pays sous leurs véritables couleurs.

Il paraît par des avis récents de la Tête du Lac, que les ennemis inflexibles de Mr. Rolph, non contents de l'outrage barbare et inhumain qu'ils ont commis contre lui; non contents des torrents d'injures de poissardes qu'ils ont fait pleuvoir depuis sur sa tête; non contents du trouble, des vexations et des dépenses qu'ils lui ont occasionnées par leurs atrocités infernales; ont conspiré tous ensemble pour compléter sa ruine, ainsi que celle de son frère JOHN, à qui le peuple du Haut Canada a de si grandes obligations. Il n'a jamais été tramé, que nous sachions, dans cette colonie, une conspiration plus infame et plus noire. On nous dit que pendant la présente session, il a été dressé à Hamilton, dans le District de Gore, des accusations fausses, calomnieuses et malicieuses, contre JOHN ROLPH, Ecuyer, M. P. pour Middlesex, et qu'elles ont été envoyées au Procureur Général, afin que Mr. Rolph soit poursuivi, ou plutôt persécuté, au Banc du Roi, et dans la Société de la Loi, à cause de ses efforts vertueux et louables aux sessions de quartier précédentes, lorsqu'il agissait comme conseil pour son frère, dans les procès de l'outrage dont il s'agit. Il a aussi été dressé des accusations d'une semblable nature, et qui ont été envoyées à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, demandant la démission de George Rolph, Ecr. de la place de Greffier de la Paix pour le District de Gore. Nous tâcherons de nous procurer des copies de ces accusations, et nous exposerons toute la question devant le pays. Nous voyons que l'un des auteurs de cet outrage, nommé Stephens, nous croyons, a été élevé au rang de Magistrat, par Sir P. Maitland, depuis que l'outrage a été commis: un autre d'eux, Mr. Chewett, a été appointé commissaire de canal, depuis la même époque. Or, lorsqu'on voit son Excellence accorder des places d'honneur et d'émolumens à de tels hommes, dans de telles circonstances, peut-on douter qu'il ne prête l'oreille à aucune accusation qu'ils pourront avancer contre un homme qui, en soutenant courageusement les droits du peuple, a été le premier à faire motion pour confiner deux officiers favoris de son Etat Major. Mais les presses du Haut Canada garderont-elles le silence, tandis que les chiens de chasse officiels seront à la poursuite d'un patriote comme John Rolph? Le peuple refusera-t-il de sympathiser avec l'homme qui souffre pour l'amour de la justice, à cause de son attachement inébranlable pour la liberté britannique, et son zèle à défendre les droits des colons? Nous espérons que non; et nous nous engageons à le soutenir de nos humbles talens, en dépit de tous les indictemens de Mr. le Procureur Général Robinson.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL. Quebec, le 20 Mai, 1828.

Il est plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les appointemens suivans, nommément;

- Charles Brocklesby, Bourgeois, pour être Assistent Maître du Port de Québec.
- Mr. George Bent, pour pratiquer comme Apoticaire et Droguiste, dans cette Province.
- Mr. Thomas G. Keejan, pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie, et l'Art obstétrique dans do.
- James Smith, Ecr. pour pratiquer en loi dans toutes les Cours de Justice de la Province.
- Mr. Edward Moreau, pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie, et l'Art obstétrique dans do.

QUEBEC, 26 Mai.

Le temps depuis une quinzaine de jours, n'a pas été favorable aux travaux de la campagne. Il reste encore une grande partie du blé à mettre en terre dans les terrains bas et humides; sur les terrains secs et élevés, le blé, l'avoine, l'orge et les pois sont levés, et ont bonne apparence, quoique les vents froids qui ont régné continuellement, les aient retardé plus que de coutume. La terre généralement n'est pas dans un bon état pour les travaux. Il n'y a eu qu'une nuit de gelée pendant les quinze derniers jours, et qui n'a causé aucun dommage. Le blé a tenu un assez bon prix tout l'hiver, et s'est vendu pour les semences jusqu'à 6s. et 7s. le minot; il se fait des préparations pour en embarquer pour la Métropole, quoique non pas des quantités considérables, lequel a été acheté à Québec pour environ 5s. 6s. le minot de Winchester. Des arrivages de provisions considérables de leur venant de la Province supérieure, ont fait diminuer un peu le prix du pain qui l'hiver dernier, a été plus cher que depuis plusieurs années. Les autres grains se sont vendus à un prix ordinaire, et les produits de la laiterie ainsi que les légumes-racines, ont beaucoup renchéri depuis l'arrivée des vaisseaux, surtout le beurre et les patates, ces dernières s'étant vendues jusqu'à 2s. le minot, et le premier 1s. 8d. le frais, et 1s. 3d. le salé, par livre.

Pendant l'hiver, le fourage s'est vendu peut-être au dessous du prix moyen. Le Bétail qui a été envoyé dans les parcs un peu tard, était dans un assez bon état. Les prairies naturelles sont retardées, et elles ont souffert généralement de la gelée qui nous croyons leur a causé beaucoup de dommage. Les gelées qui détruisent les herbes sont celles qui font sentir aussitôt après la fonte des neiges sur les terrains bas et couverts d'eau, l'eau en gelant détruisant jusqu'aux moindres racines qu'elle

entoure. L'herbe ne repousse pas sur ces terrains, assez à temps pour fournir une récolte dans la même saison, et souvent ensuite les mauvaises herbes croissent à leur place. Le mil et le trèfle qui a été semé après le grain, est beau et fort, sur les terroirs élevés, quoique par les mêmes causes que dans les prairies, ils doivent avoir été considérablement endommagés dans les terrains humides.

L'ouvrage a été rare l'hiver dernier, et la misère doit sans doute s'être fait sentir fortement. Actuellement les gages sont meilleurs; les journaliers gagnent de 2s. à 3s. 6d. par jour, et les menuisiers et charpentiers de navire, 5s. et même 6s. mais cela n'est que temporaire.

Les feuilles des arbres des forêts commencent à se développer et à revêtir les bois de leur couleur verte si agréable. Quelques uns des arbres à fruits sauvages sont en fleurs.—Gaz. de Q.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE QUEBEC.

ENTRÉS

- Mai, 25.—La goëlette Albion, Clements, 14 jours de Saint Jean, (Terreneuve,) à M. Lemesurier, junior, rum et melasse.
- La goëlette Star, Beaubien, 8 jours d'Arichat, à H. Dubord, rum, poisson.
- La barque Industry, Lodge, 49 jours de Londres, à Peniston et M'Gill, lest,

EXPEDIE'S.

- Mai, 24.—La goëlette Neptune, St Jean, (N. B.) Rogerson & co.
- La goëlette Mary, Taylor, St. Jean, (T. N.) ditto.
- Le brig Catherine, Corneve, à la Barbade, J. Ross & co.
- La goëlette Tryal, De Gouffe, St. Jean, (N. B.) Patersons & co.
- Le brig Toronto, Chevreuil, St. Jean, (T. N.) A. C. Freer & co.

PASSAGERS.

Dans l'Albion, Mr. Lemesurier, junior.
Dans le Star, Mr. Dye, et Mr. Polivin et frère.

NOUVELLES DE VAISSEAUX.

Etat comparatif des arrivages, tonnages et émigrés arrivés à Québec, jusqu'au 27 Mai, 1827 et 1828:

Année.	Vaisseaux.	Tonnage.	Emigrés.
1827	158	41,205	3839.
1828	165	44,587	2211.

Le Middleton, Scott, de Londres, à lest pour ce port, est échoué sur Trinity Point, vis-à-vis de Cap Chat, en mauvaise condition; Capt. Scott, est arrivé hier au soir pour procurer de l'aide. Une goëlette va être envoyée immédiatement. Le Middleton s'est échoué le 15 courant dans un tems épais.

La Minerve.

MONTREAL, 29 MAI, 1828.

Nous n'avons pas reçu depuis notre dernière, de nouvelles plus récentes sur les affaires de l'Europe.

Du New York Journal of Commerce.

Il paraît par le *Canadian Spectator* qu'un écrivain dans l'*Albion* de cette ville, s'est permis dernièrement de faire quelques remarques qu'on ne saurait regarder comme indignes d'attention, par cela seul qu'elles représentent entièrement sous un faux jour l'opinion publique à New York envers nos voisins les Canadiens. Assurément rien n'est plus éloigné de la vérité, que l'insinuation de cet écrivain, que les habitans de cette ville l'entretennent pour les Canadiens patriotes, le mépris qu'il prétend avoir été manifesté d'une manière frappante, pour les députés Canadiens, lorsqu'ils passèrent ici pour se rendre en Angleterre. Tout le monde sait que ces Messieurs ne sont restés qu'un seul jour à New-York, et que leur arrivée en cette ville, ainsi que leur départ, ont été mentionnés dans tous les papiers de New-York. Ils employèrent cette journée à se préparer à leur voyage de mer, et n'eurent pas même le temps de faire une seule visite à aucun de leurs compatriotes, qui s'adonnaient à être en cette ville dans ce moment.

Pour prouver la justesse de sa conclusion, cet écrivain aurait dû mentionner la réception que Mr. Gale, l'ennemi public des Canadiens, a rencontrée dans cette ville, dans sa capacité publique, quoiqu'il y soit demeuré plusieurs jours. Nous demanderions à l'*Albion*, si comme tel, il a reçu la visite d'un seul Monsieur Américain de respectabilité. (Je n'entends pas parler de l'Editeur de l'*Albion*, et de quelques autres Messieurs Anglais qui jouissent d'une grande estime dans leur conduite privée.) Ce fait tournerait sans doute, la balance des sentimens des habitans de New York, un peu contre les ennemis des Canadiens.

En général, tous les Canadiens qui ont jamais visité New York, ont toujours témoigné la haute satisfaction qu'ils ont éprouvée de la manière polie et pleine d'attention avec laquelle ils ont été reçus ici; et nous pouvons ajouter qu'ils le prouvent suffisamment par la réception qu'ils font aux Américains qui visitent le Canada.

Œuvres Poétiques.—On a vu par un avertissement inséré dans notre feuille de Lundi, que Mr. M. B. . . se propose de publier ses *Œuvres Poétiques*, consistant en *Epîtres, Satires, Chansons Patriotiques*, et autres, et pièces sur différents sujets. Le dessein vous paraît

heureux, car nous croyons l'auteur, assez sage et assez connaisseur en fait de vers, pour ne rien faire imprimer qui ne soit digne de voir le jour, et de nature à lui faire honneur lui-même ainsi qu'à notre pays. Si le livre est publié, comme nous espérons qu'il le sera, la Littérature Canadienne aura fait un pas de plus. Voici la substance du Prospectus. Le Recueil sera le premier de ce genre qui aura été publié en Canada; les pièces dont il se composera seront de nature à être entendues facilement de la généralité des lecteurs; il n'y aura rien dont la Religion puisse s'offenser, et la politique, la morale et l'instruction y pourront gagner quelque chose, peut-être y trouverait-on aussi "le petit mot pour rire." Le volume, (de 150 à 200 pages in 12) sera imprimé sur papier fin, et avec de bons caractères. Le prix en sera de 5 chelins.

Lundi dernier deux Américains nommés William Covey et Harvey Lee, ont été confinés dans la prison de cette ville, en conséquence de ce qu'il a été trouvé en leur possession une grande quantité de billets de Banque contrefaits. Comme le but de ces hommes était de faire passer leurs faux billets aux émigrans qui arrivent de la mere Patrie, en échange pour des souverains et autres monnaies Anglaises, pour lesquels ils pouvaient par là, donner une prime plus haute que l'honnête marchand, nous nous réjouissons de bon cœur de voir que leur dessein pervers ait été frustré. Ce qui soit est une liste des billets maintenant détenus au Bureau de la Police; la plus grande partie en est exécutée misérablement, et on découvre à l'instant la forgerie.

250 Billets Chenango Bank, à Norwich, \$3 chaque, \$750
296 do Mechanic and Farmer's Bank, Albany, 2 do. 500
15 do Mechanic's Bank, New York, 5 do. 75
13 do Geneva Bank, 1 do. 15
4 do Catskill Bank, 2 do. 8
1 do Troy Bank, 10 do. 10
1 do Bedford Commercial Bank, New Bedford, 5 do. 5
1 do. Patterson Bank, 2 do. 2
1 do. Banque de la Louisiane, N. Orléans 5 do. 5
1 do. Banque de l'Etat de la Caroline du Sud 1/2 do. 0 50
£1460 50.

Nous apprenons que le Colonel Douglas, commandant cette garnison, a eu la complaisance d'ordonner que la Bande du 79^e Régiment, joue tous les Vendredis au soir sur le Champ de Mars pour l'amusement et le plaisir des citoyens de cette ville.

ACCIDENTS.—Dimanche dernier, un jeune homme d'environ 21 ans, du nom de SIMON BOUTILLIER, étant à la chasse aux Tourtes à la Prairie, tenait son fusil continuellement bandé; et de ses amis l'avertit qu'il étoit imprudent de sa part de tenir son fusil ainsi, ce dont il ne fit pas de cas. Quelques moments après ayant mis son fusil à terre pour enfler des Tourtes qu'il avait tuées, le fusil qui étoit proche se déchargea sur lui, et ce dont il mourut une heure après.

Le même jour et dans la même Paroisse, un autre jeune homme du nom de BISSONNET, ayant son fusil aussi bandé le tenant dans ses mains, le déchargea et le coup lui porta aux visages, mais lui fit heureusement peu de Mal.

Une jeune fille du nom de Descols, de la Rivière du Loup, âgée d'environ 20 ans, se trouve absente depuis environ 14 jours sans que personne de la paroisse puisse en donner aucun indice. Quelques personnes la pensent noyée, et d'autres croyent qu'elle s'est enfuie dans les bois. Elle a témoigné en plusieurs occasions surtout, depuis le jubilé, beaucoup de goût pour la vie solitaire.

MARRES.

Lundi dernier par Messire Lesaulnier, Mr. Charles Rainville, Marchand de Bytown, à Demie Adélaïde Bernard, de cette ville,

DECES.

Décédé.—Mardi au matin, en cette ville, le docteur Benjamin Trask, M. D. âgé de 38 ans,

Au couvent de Berthier, Demlle. Olive, fille de feu L. G. Hénault, écuyer, à l'âge de 6 ans.

Dernièrement à Londres, dans la maison de son père Sir Chr. Flint, C. W. Flint, Ecuyer, qui a été quelque tems secrétaire privé de son Excellence Sir Francis Burton, Lieutenant Gouverneur de cette Province.

Décédé.—Le 18 du courant à St. Laurent, Isle d'Orléans, Messire François Gabriel le Courtois, à l'âge de près de 65 ans après une longue maladie, suite des infirmités qu'il avait contractées dans les missions de ce diocèse. Ce M. originaire du diocèse de Constantine, vint au Canada pendant la révolution Française pour y chercher un azile que sa patrie refusait au clergé fidèle à son Roi et à sa religion. Il occupa dans ce pays différentes cures. La première qui lui fut confiée fut celle de St. Vallier où il ne séjourna que peu de temps. De là il fut transféré à St. Nicolas, qu'il desservit pendant plusieurs années. Cet ecclésiastique respectable ayant témoigné à son Evêque le désir qu'il avait de se consacrer à une mission pénible, il eût de la desserte de Rimouski avec les Postes du Roi. L'éloignement où se trouvait ce missionnaire infatigable, engagea son Evêque à le placer de manière qu'il lui fut plus facile de desservir ses missions, de sorte qu'il fut nommé après quelques années curé de la Malbaye. C'est de là qu'il allait visiter tous les étés sa mission Sauvage. La paroisse de la Malbaye s'étant accrue considérablement par la suite, et ce M. sentant augmenter de jour en jour ses infirmités, il demanda une place où il pût être utile et se reposer en même temps de ses fatigues. La petite cure de St. Laurent lui fut offerte et il accepta avec joie, devant continuer encore à desservir ses chers montagnais. Se voyant à la fin percussé de douleur, ne pouvant même desservir convenablement sa paroisse de St. Laurent il abandonna son poste, du consentement de ses supérieurs, et vint demeurer au presbytère de l'Eglise du faubourg St. Roch où il lui prodigua tous les soins possibles. Lorsqu'il vit reparaitre la belle saison, il crût que l'air de la campagne pourrait améliorer sa santé et se résolut d'aller passer l'été dans sa chère paroisse de St.

Laurent, comme si la Providence eût voulu qu'il allât terminer ses jours au milieu de ceux dont il avait été le père; car à peine y fut-il arrivé qu'il devint plus malade et y mourut presque subitement. Ce digne prêtre sera vivement regretté de tous les fidèles qu'il a dirigés dans leurs devoirs religieux et civils. Sa charité était sans bornes. Il serait impossible de décrire jusqu'à quel point, il portait le détachement des biens de ce monde. Son esprit et les qualités estimables dont il était doué, le rendoient cher à ceux qui le connaissent d'une manière particulière. Le diocèse de Québec peut dire qu'il perd un ministre du Seigneur irréprochable sous tous les rapports. Messieurs du clergé de ce diocèse sont avertis qu'il étoit de l'association de prières. (Communiqué.)

VENTES PAR ENCAN,

PAR J. A. CARTIER.

Vente importante de MARCHANDISES NOUVELLES EN BALLES ET EN LOTS.

AUX Magasins de Messrs. ROBERTSON, MASSON & Co. SAMEDI prochain le 31 du Courant, et LUNDI le 2d, de Juin et les jours suivants, chaque jour à UNE Heure, seront vendus, avec un crédit libéral:—

Plus de 300 BALLOTS de Marchandises de Laine, de Toile, de Coton et de Soie, qui se débarquent en ce moment de différents vaisseaux dans ce port. Le tout sera mis en LOTS pour accommoder les acheteurs.

—AUSI—

Une quantité de marchandises endommagées à être vendues au compte des assureurs.

J. A. C.

Montréal, 29 Mai 1828.

A vendre par les Soussignés,

25 TONNES DE RUM FORT DE LA GRENADÉ.

SCOTT, MONTGOMERIE & Co.

—29 Mai, 1828.—j.

AVIS.

ON prévient le public et toutes les personnes qui ont des relations avec les paroisses de Ste. Thérèse et Ste. Rose, qu'un Courier partira tous les Vendredis de Ste. Thérèse pour Montréal, et de Montréal tous les Samedis à midi. Il se chargera de tous Paquets, Journaux, Lettres, &c. pour l'une et l'autre place.

Les lettres, &c. doivent être laissées à Ste. Thérèse, chez E. Prévost, Ecr. à Ste. Rose chez Mr. Frs. Nantel, et à Montréal chez Mr. Seraphino Giraldi.

29 Mai, 1828.—j.

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur de remercier les Citoyens de Montréal pour l'encouragement qu'il en a reçu l'hiver dernier, et d'annoncer qu'il se propose de faire araser les Rues pendant toute la saison, deux ou trois fois par jour, s'il est encouragé de nouveau, comme il l'espère, par les citoyens de cette ville, dans cette nouvelle entreprise.

Le prix sera de six deniers par pied, payable la moitié dans le cours de Juillet prochain, et le reste à la fin de l'été.

G. MICHON.

Montréal, 29 Mai, 1828.—j.

Situation Désirée.

UN Jeune homme Anglais qui peut donner de bonnes recommandations de son caractère, désirerait trouver une situation comme domestique dans une famille Canadienne respectable dans la campagne, où il aurait l'occasion de pouvoir apprendre la langue Française. Des lettres adressées à S. R. au bureau de ce papier, pour cet objet, seront reçues avec attention.—Montréal, 29 Mai, 1828.—j.

Aux Maçons et Charpentiers.

BUREAU de l'Inspecteur des Chemins et Ponts de la Cité et Paroisse de Montréal, 22 Mai, 1828.

LE Soussigné donne Avis Public que le Comité des Travaux sur les Chemins et Ponts de cette Cité, ayant intention de faire construire plusieurs PONTS en bois sur Quais en pierre, sur le Canal rue Craig—Tels maçons, charpentiers ou entrepreneurs qui désireront contracter pour la construction d'aucun de ces Ponts, en pourra voir les devis et plans en son Bureau rue Bonsecours, n. 3, les 29, 30 et 31 de ce mois.

Par Ordre du Comité,

J. VIGER Inpr.

Trois insertions dans tous les Journaux de cette ville, dans la langue de chacun de ces Journaux.

Changement de Place.

LE Soussigné prévient ses pratiques qu'il reste maintenant dans la Maison occupée dernièrement par Mr. Grégoire Péré No. 107, vis à vis celle qu'il occupait l'année dernière, et qu'il continue de garder un assortiment de Marchandises et effets pour les Messieurs du Clergé et autres.

ISIDORE MALO.

Rue St. Paul, près du Vieux Marché. Montréal, 21 Mai, 1828.—j.

Changement de Place.

HEDGE & LYMAN ayant abandonné les deux magasins qu'ils occupaient ci-devant continueront leur commerce à l'avenir au N. 99, Rue St. Paul, dans la maison occupée dernièrement par Mr. Joshua Stansfield, presque vis à vis leur ancienne situation.

Montréal 16 Mai, 1828.

JOHN BROWN—Manufacturier et vendeur de Brosses, Pinceaux, &c. en gros et en détail, No. 6, Rue St. François Xavier, prend la liberté d'informer le public, qu'il a l'intention de vendre en gros et en détail à des conditions très raisonnables une quantité de Brosses, Pinceaux, Balais de Soie, &c. de toute description.

Montréal, 21 Mai 1828.—j.

OEUVRES POETIQUES.

ON se propose de publier, par souscription un Volume de POÉSIES CANADIENNES (du même auteur) ayant pour titre EPITRES, SATIRES, CHANSONS patriotiques, &c. EPIGRAMMES, et autres pièces de VERS, tant déjà publiées qu'inédites, (les premières, revues et corrigées.) avec NOTES explicatives et critiques.

Par M. ... B. ... d.

On souscrit à cette Imprimerie, et chez MM. E. R. FABRE & Co.

Montréal, 26 Mai 1828.—t. u.



MR. AMIOT arrivant de France, a apporté un parti de Superbes Arbres à Fruit, et des meilleures espèces, tant en Poiriers, Pommiers que Pruniers et des plans de Vigne ayant racines du véritable Chasselat de Fontainebleau, accompagné de certificat d'origine légalisé par les autorités du lieu.

Ce Raisin est le meilleur que produit la France, et celui qui paroît être le plus convenable au climat du Canada, surtout par sa précocité.

Les personnes qui désireront planter de ces Arbres et de ces Vignes, voudront bien s'adresser immédiatement chez Mr. Rasco, et ne pas perdre de vue qu'elles doivent profiter d'une occasion qui probablement ne se renouvelera pas de longtemps.

Les personnes de Québec et des Trois-Rivières ou des Campagnes peuvent écrire directement à Mr. AMIOT, qui leur adressera aussitôt par les Steam-Boat ou autre voie les Arbres ou les Plans de Vignes dont elles auront besoin.

Le prix des Arbres à haute tiges est de six chelins, et d'une demi piastre pour les plans de Vigne.

Montréal, 22 Mai, 1828.

LE STEAM-BOAT RICHELIEU.



LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a éprouvé de la part du public prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que le STEAM-BOAT RICHELIEU naviguera régulièrement pendant toute la Saison entre Québec et Montréal, et que François DE COGNIS, Esq. de Berthier, en est maintenant le Capitaine. Ce vaisseau si bien connu par ses excellentes accommodations pour les passagers, a été réparé entièrement et neuf dans le cours de l'hiver; ce qui joint à d'autres améliorations déjà faites auparavant, fait que ce Steam-Boat ne cède à aucun autre de la rivière pour la propreté, l'élégance et la célérité. Les Messieurs du Clergé, recevront à bord tous les égards et les attentions dus à leur état.

Le Richelieu s'arrêtera régulièrement à Sorel et aux Trois-Rivières, et lorsqu'il y aura des passagers ou du fret pour St. Sulpice, Berthier ou Batiscan, il sera envoyé une chaloupe à terre pour les débarquer ou les recevoir; et afin que ses voyages puissent se faire avec régularité, il a été pris des arrangements pour n'être pas obligé de remonter jusqu'à Chambly, comme dans les saisons précédentes.

Montréal 22 Mai, 1828.

AUGUSTUS KUPER.

AVIS.



MR. ZEPHIRIN GAUVREAU, organiste et professeur de musique, prend la liberté de présenter ses remerciements aux dames et messieurs de Montréal et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis le peu de temps qu'il s'est établi en cette ville, et il les prévient qu'il a fixé sa demeure dans le faubourg St. Laurent, dans le haut de la maison de Mr. Durenseau, rue Lagache, où il continue à donner des leçons de MUSIQUE, sur divers instruments, tels que Piano, Violon, Clarinette, Flute &c. Il se transportera à la demeure des particuliers, soit pour donner des leçons ou pour accorder les instruments.

Montréal, avril 1828—jr.

AVIS.

LE Soussigné a transporté son Etude dans une des maisons appartenant à Augustin Percout, Esq. à l'entrée de la rue St. Dominique, Faubourg St. Laurent.

Montréal, 11 Mai, 1828.

EDOUARD E. RODIER, Avocat.

AVIS.

LE Soussigné Notaire, prévient ses pratiques et le public en général, qu'il occupe la maison ci-devant appartenant à feu F. W. Ermantinger, Esq. en son vivant, sur le District de Montréal, sur la Rue St. Vincent, vis-à-vis le Palais de Justice, où par une stricte assiduité aux affaires de sa profession, il espère se concilier la confiance et le support de toutes les personnes qui voudront bien l'employer.

Montréal 3 de Mai 1828.—j.

A. T. KIMBER, N. P.

MAISON DE PENSION.

DEUX ou trois personnes de bonne conduite peuvent trouver une pension, logement et blanchissage avec une famille Canadienne dans la partie la plus centrale de la ville.

Montréal 15 Mai 1828. j.

Graines à vendre.

Par les Soussignés:—
200 lbs de graines d'oignon des SHAKERS, garanties de la crue de 1827.
2000 lbs de graine de trèfle rouge,
200 lbs do. do. blanc,
200 minots de graine de mil,
150 lbs de graine de MANGLE WURTZLE,
Un grand assortiment de graines de jardin, anglaises et des SHAKERS, comme de coutume. &c. &c. &c.
HEDGE & LYMAN,
Chimistes & Apothicaires.
Montréal, 24 Mars 1828.—j.

VENTE PUBLIQUE.

LE Notaire Soussigné, procédera LUNDI le 21 Juillet prochain, à dix heures du matin, en la maison ci-devant occupée par feu Joseph Crevier Belleive, à la vente et adjudication—1^o. d'un emplacement situé en cette ville, sur la rue St. Pierre, de 49 pieds de front sur environ 60 pieds de profondeur, avec une Maison et une Ecurie dessus construites, 2^o d'un terrain situé en cette dite ville, sur la Rue des Champs, d'environ 49 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur, complanté d'arbres fruitiers, appartenant à la succession du dit feu Joseph Crevier Belleive.

Pour les conditions de la Vente ainsi que pour la description des dites propriétés, il faut s'adresser au Notaire Soussigné, en son étude, Rue Notre Dame.—

ANT. Z. LEBLANC, Not. Pub.

Trois-Rivières, 6 Mai 1828.—dpm.

A VENDRE.

UN superbe emplacement situé en la ville des Trois-Rivières, vis-à-vis la chambre d'audience, contenant 60 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant son front au niveau de la rue des champs, en profondeur à Mr. Lafrénaye, d'un côté à Charles Ogden, et de l'autre côté aux représentants d'Angélique Beaudry. S'adresser aux Trois Rivières à A. Z. Leblanc, Esq. Notaire, ou au soussigné à Montréal.

Montréal, 31 Mars 1828 —um

A LOUER.

PRENDRE possession immédiatement, deux appartements propres pour faire des offices, dans le bas de la maison située rue St. Vincent, ci-devant appartenant à la succession de feu F. W. ERMANTINGER et ci-devant occupés comme office du subit. Cette place est très convenable pour un Avocat ou un Notaire,—pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, au nouveau marché.

Montréal 5 Mai 1828 —j.

SERAFINO GIRALDI.

AVIS.

LE Soussigné prend la liberté de remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu durant le temps qu'il a tenu auberge sur le marché neuf, à Montréal et il les prévient qu'il a laissé cette place et qu'il tient maintenant un nouvel Hôtel dans le village St. Laurent, dans la maison ci-devant appartenant à Mr. Roy et que rien ne sera négligé de sa part, pour rendre cet établissement digne des personnes qui voudront bien lui accorder leur encouragement. Des chambres vastes et commodes, des écuries spacieuses pour les chevaux et sa barre sera toujours abondamment pourvue des meilleurs liqueurs.

1er Mai 1828.—j.

THOMAS ORSOLI.

A VENDRE—par le Soussigné au CÔ de St. Pierre, près des Tanneurs des Hollands.—Une quantité d'essais de Cidre (double force) qui peut être conservé tout l'été—quelques tonnes de Cidre ordinaire, d'une excellente qualité.

—1er Mai 1828.—qs—p.

GILBERT LADUC.

Changement de Domicile.

LE Soussigné avertit ses pratiques et le public qu'il a transféré sa boutique de la rue St. Pierre à la rue St. Joseph, fauxbourg des Récollets, No. 113, où il continuera à travailler dans les différentes branches de Peinture, Dorure, &c. et il sollicite une partie de la faveur publique.

Montréal, 8 Mai, 1828.—jl.

P. LAMOUREUX.

Changement de Domicile.

LE Soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il a transféré son atelier, dans la rue St. Vincent dans la maison ci-devant occupée par J. Valentine, Esq. où il continuera à travailler comme coiffeur barbier & perruquier, et il espère continuer à mériter une partie de la faveur publique.

Il a constamment à vendre une certaine quantité de perruques et tristes de différentes couleurs et ornements. Il aura sous peu de jours un assortiment complet de parfumerie &c.

—1er Mai 1828.—hg.

J. B. LECLAIRE.

Perdus ou Prêtés.

UN acq. ou septembre dernier, les livres suivants, savoir, le 2d volume des Œuvres de J. J. Rousseau, édition de Bossange à Paris, in 18; un volume des œuvres de Molière; la Beauté de l'Histoire des Etats Unis d'Amérique, La culture de l'esprit, traduit de Watts. La personne qui a mérités en sa possession est priée de les remettre instamment au propriétaire dont le nom est écrit sur la première page de ces livres au Bureau de La Minerve.

A LOUER.

Et possession d'office au premier de Mai prochain. UN MAGASIN situé au bas du Marché Neuf, Aussi, TROIS CHAMBRES au-dessus du dit Magasin. Le tout sera loué ensemble ou séparément. On aura les conditions en s'adressant au Soussigné.

Montréal, 20 Mars 1828.

AVIS.

TAPIS DE TOILE pour Portiques, Corridors, Salles, &c. faits à très-court avis par J. B. CHARRIOL, fauxbourg Ste. Anne, rue des Sœurs Grises Montréal.—um